



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Utiliser ce formulaire pour toutes les demandes sauf :

Travaux sur le Domaine Public par entreprise → utiliser le CERFA 14024* accompagné de plans et numéro de DICT ou CONJOINTE

Dépôt de benne, échafaudage, occupation par entreprise → utiliser le CERFA 14023* accompagné du certificat d'assurance et de conformité (échafaudage)

* Disponible en téléchargement sur service-public.fr

L'envoi de l'ensemble des demandes doit se faire exclusivement par mail à l'adresse : demande-arrete@ville-villeneuve-le-roi.fr

	Demandeur (particulier ou société)	Si une entreprise se charge de la prestation
Société :		
NOM Prénom :		
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	Ville :
Téléphone :		
Mail :		

Les demandes sont à envoyer au minimum 15 jours ouvrés avant le début souhaité

Date de début souhaitée :		Date de fin souhaitée :	
Adresse de la demande :	94290 VILLENEUVE LE ROI		

Dépôt d'une benne

Assujettie à l'acquiescement d'une redevance selon le tarif en vigueur

Localisation :	<input type="checkbox"/> Trottoir seul (dégagement minimum pour piéton de 1.20m.)	<input type="checkbox"/> Place de stationnement	<input type="checkbox"/> Autre :
----------------	---	---	----------------------------------

Création / Agrandissement d'un bateau

N° dossier urbanisme :	Date de l'accord :
------------------------	--------------------

Déménagement / Emménagement

→ Si besoin de réserver un emplacement de stationnement, cocher également la rubrique ci-dessous « Mise à disposition de barrières ou signalisation »

Type de véhicule :	<input type="checkbox"/> Léger (< 3.5T)	<input type="checkbox"/> Poids-Lourd (> 3.5T)	Linéaire de stationnement :		m.
Si utilisation d'un monte meuble, préciser son installation :	<input type="checkbox"/> Sur trottoir		<input type="checkbox"/> Empiètement chaussée		

Mise à disposition de barrières ou signalisation

Assujettie à l'acquiescement d'une redevance selon le tarif en vigueur

<input type="checkbox"/> Barrière « VAUBAN » longueur 2m.	Nombre souhaité :	<input type="checkbox"/> Avec interdiction de stationner
---	-------------------	--

Installation d'un échafaudage

Assujettie à l'acquiescement d'une redevance selon le tarif en vigueur

Largeur :		m.	Longueur :		m.	Implantation :	<input type="checkbox"/> Trottoir seul	<input type="checkbox"/> Empiètement sur chaussée :		m.
Gestion des piétons :		<input type="checkbox"/> Passage le long		<input type="checkbox"/> Passage dessous		<input type="checkbox"/> Déviation trottoir opposé				
Nature des travaux :										

Occupation commerciale

Assujettie à l'acquiescement d'une redevance selon le tarif en vigueur

Terrasse :	<input type="checkbox"/> Sur trottoir	<input type="checkbox"/> Sur stationnement	Largeur :		m.	Longueur :		m.	Couverts :	
Ambulant :	> Se rapprocher de la Direction des Affaires Économiques pour obtenir le formulaire détaillé complémentaire									

Le Demandeur ci-dessus mentionné	Service	Agent	Date
Date de la demande :	Arrivée DST :		
Signature (et cachet pour les entreprises)	Traitement : <input type="checkbox"/> DST <input type="checkbox"/> DDU <input type="checkbox"/> CAB		
	CTM	DIT/IN	
	Clôture DST :		



Notice - DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Utiliser ce formulaire pour toutes les demandes sauf :

Travaux sur le Domaine Public par [entreprise](#) → utiliser le CERFA 14024* accompagné de plans et numéro de DICT ou CONJOINTE

Dépôt de benne, échafaudage, occupation par [entreprise](#) → utiliser le CERFA 14023* accompagné du certificat d'assurance et de conformité (échafaudage)

* Disponible en téléchargement sur service-public.fr

L'envoi de l'ensemble des demandes doit se faire exclusivement par mail à l'adresse : demande-arrete@ville-villeneuve-le-roi.fr

Coordonnées

Les échanges dématérialisés sont privilégiés, il est important de renseigner son adresse mail. Les demandes de renseignements complémentaires comme les autorisations sont transmises par mail. Dans le cas où vous ne disposez pas d'adresse mail, un exemplaire papier vous sera envoyé (délai de traitement plus long).

Les champs demandés sont obligatoires et les données collectées par Villeneuve-le-Roi afin qu'il soit fait suite à la demande de la personne concernée sont traitées conformément à la politique de protection des données à caractère personnel des clients et prospects.

Dates souhaitées

En fonction des autres travaux, manifestations, contraintes d'exploitation du domaine public... la date retenue peut différer de celle demandée. Afin de limiter la contrainte pour les autres usagers, la durée d'autorisation peut être inférieure à celle demandée.

Dans tous les cas, un délai de 15 jours est indispensable entre la demande et la date de début souhaitée.

Dépôt d'une benne

Le dépôt d'une benne est soumis à l'acquittement d'une redevance pour Occupation du Domaine Public fixée à **12€ par jour**.

L'installation doit gêner le moins possible la circulation des piétons et des véhicules. En fonction des contraintes de la voirie et des règles de sécurité, l'emplacement autorisé peut différer de celui demandé.

Création / Agrandissement d'un bateau

Pour les créations de portails et les modifications de bateaux existants, les modifications de la voirie sont à la charge du demandeur, les travaux sont soumis à accord de la Ville et doivent être effectués obligatoirement par une entreprise de Travaux Publics (renseigner les coordonnées dans le cadre en haut à droite). **L'accord du dossier d'urbanisme pour la création ou la modification du portail est impératif et préalable.**

Un plan ou schéma d'implantation du bateau est à joindre à la demande.

Si la demande est accordée, un arrêté vous autorisera à effectuer les modifications pendant un délai d'un an. Préalablement à l'exécution des travaux, l'entreprise devra déposer un CERFA 14024* auprès de nos services.

Déménagement / Emménagement

Afin de vous permettre de les réaliser dans de bonnes conditions, un emplacement à proximité sera réservé pour permettre le stationnement de vos véhicules. Il convient également de remplir la rubrique « Mise à disposition de barrières ou signalisation » de manière à matérialiser la zone réservée.

En fonction de la voirie, le stationnement des poids lourds peut ne pas être autorisé.

Mise à disposition de barrières ou signalisation

Pour permettre l'application de la réglementation, la signalisation doit être apposée 7 jours calendaires au préalable. Une neutralisation de stationnement peut être faite, dans la **limite de 15ml. par demandeur** pour les usages courants (déménagement, livraison). Ce service est facturé **2.00 € par journée et par mètre linéaire**.

Pour les cas particuliers comme les manifestations, un nombre plus important est envisageable dans la limite de la disponibilité du matériel.

Installation d'un échafaudage (assujettie à redevance selon tarif en vigueur)

La demande doit être accompagnée du certificat d'assurance pour l'installation sur le domaine public et de l'attestation de conformité. **Selon la situation, en raison de la proximité avec les lignes électriques, prendre contact avec ENEDIS au préalable.** Dans la mesure du possible, la circulation des piétons sera maintenue.

Avant la mise en service de l'échafaudage, le rapport de vérification devra être envoyé à notre service et affiché sur place.

Occupation commerciale (assujettie à redevance selon tarif en vigueur)

Pièces à fournir en complément de la demande :

- Certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle en validité et pour l'activité exercée (dont Occupation du Domaine Public)
- Extrait K-BIS de moins de 6 mois
- Plan d'implantation projeté
- Raccordement aux réseaux ou modalités d'alimentation en énergie et / ou fluides

L'autorisation temporaire prescrira les modalités d'installations.

Redevances

Tarifs indiqués selon la décision 2023-203 du 26 Avril 2023. Les sommes dues seront mises en recouvrement par le Trésor Public.